



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

DU MARDI 1 AVRIL 2025

- Présents :** Mmes BOURDELLÈS, MILLAN
MM ASSELINE, BENARD, DUCLOS, LAIGNEL, LANDREIN, MEYER
Mme PIMOR conseillère aux décideurs locaux
- Absents :** Mme DUPREY, M. LECARDONNEL
- Pouvoirs :** Mme DUREUIL donne pouvoir à M. DUCLOS
Mme LOPEZ donne pouvoir à Mme MILLAN
M. BOCOgnANO donne pouvoir à M. MEYER

Secrétaire de séance : Mme MILLAN

Approbation du procès-verbal du conseil municipal ordinaire du 11 février 2025 :
Vote : 10 voix POUR - 1 abstention

DELIBERATIONS

1. Présentation du compte de gestion 2024

➤	<u>Section de fonctionnement</u>	
	Prévision	1 646 192,35 €
	Recettes	920 972,96 €
	Dépenses	672 333,54 €
	Résultat de l'exercice	248 639,42 €
	Excédent de clôture	1 195 252,77 €
➤	<u>Section d'investissement</u>	
	Prévision	1 377 828,00 €
	Recettes	101 686,70 €
	Dépenses	104 357,72 €
	Résultat de l'exercice	-2 671,02 €
	Excédent de clôture	227 813,18€

Vote : Adopté à l'unanimité des présents et représentés : 11 voix pour

2. Présentation du compte administratif 2024

Le compte administratif 2024 est présenté en séance. Il est rigoureusement identique au compte de gestion 2024.

M. le Maire quitte la salle. M Bénard fait procéder au vote du compte administratif.

Vote : adoption à l'unanimité des présents et représentés (10 voix)

3. Affectation des résultats

Les dépenses engagées en 2024 à reporter en 2025 sont de 592 859 €. Cette somme étant supérieure à l'excédent de clôture en investissement, le compte 1068 doit être provisionné.

- Affectation du résultat de fonctionnement :
 - Recettes d'investissement - compte 1068 : 365 046,00 €
 - Excédent de fonctionnement affecté au R002 : 830 206,77 €
- Affectation du résultat d'investissement :
 - Excédent d'investissement affecté au R001 : 227 813,18 €

Vote : Accord à l'unanimité des présents et représentés (11 voix) pour l'affectation de ces résultats au budget 2025.

4. Vote des Taux d'imposition

Pour le budget 2025, il est proposé de maintenir les taux de l'année précédente.

Les taux communaux proposés sont donc les suivants :

- Taxe foncière sur le bâti : 37,95 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 33,70 %
- Taxe d'habitation (pour les maisons secondaires) : 14,72 %

Vote : Accord à l'unanimité des votants (11 voix)

Les taux communaux sont inchangés. Cependant, les bases sur lesquelles s'appliquent ces taux devraient être revalorisées par les services de l'État, d'environ 1,7 %.

5. Vote des subventions aux associations

Le tableau suivant est présenté en séance :

COMPTE 65748 : Subvention aux associations	Proposition 2025
Jumelage anglais	350 €
Jumelage allemand	350 €
Association Trail Bois Baron (ATBB)	350 €
Godillots	350 €
APE	350 €
Comité d'animation	350 €
TC20	590 €
Amicale laïque	400 €
UNC	200 €
Judo club fayacain	200 €
ASLO	200 €
Ass. Cote 112	250 €
ADMR	500 €
Divers	3560 €
TOTAL GENERAL	8 000 €
COMPTE 657364 : coopérative école	2 000 €
COMPTE 657363 : CCAS	5 000 €

Il est ensuite procédé au vote :

- Jumelage allemand : M. Laignel, président, ne participe pas au vote. Pour : 10 voix
- ATBB : M. Meyer, président, ne participe pas au vote. Pour : 10 voix
- Comité d'animation : Mme Lopez, secrétaire et Mme Millan, trésorière, ne participent pas au vote. Pour : 9 voix
- Pour l'ensemble des autres articles de ces comptes : accord à l'unanimité des votants et représentés (11 voix)

6. Budget primitif 2025

Fongibilité des crédits : il est proposé d'autoriser M. le Maire à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- fonctionnement : 7 %
- investissement : 7 %

L'unanimité des membres présents et représentés étant d'accord avec cette proposition, cette autorisation sera inscrite dans les informations générales du budget.

Conformément aux nécessités de la gestion communale et aux propositions des différentes commissions, le budget 2025 est équilibré :

- | | |
|----------------------------------|----------------|
| ➤ En section de fonctionnement à | 1 576 615,77 € |
| ➤ En section d'investissement à | 1 315 429,00 € |

Les crédits sont votés par nature et par chapitre.

Le budget primitif 2025 est adopté à l'unanimité des votants et représentés (11 voix)

21h45 : arrivée de M. BOCOGNANO

7. Achat d'un logiciel métier pour le secrétariat

Le logiciel actuel ne donne pas entière satisfaction.

Le conseil municipal donne son accord pour solliciter un devis auprès de la société Odysée

Vote : 11 voix POUR

8. Convention de rétrocession des réseaux d'assainissement et des voiries des lotissements l'Orée du Bois et Impasse des Aubépines

La communauté de communes souhaite clarifier la procédure d'intégration des nouvelles voiries et réseaux d'assainissement dans le patrimoine communautaire.

A cet effet, elle propose à la commune de signer une convention actant les modalités d'intégration des nouvelles voiries et réseaux d'assainissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne l'autorisation à M. Le Maire de signer ladite convention avec la communauté de communes.

Vote : unanimité des votants et représentés (11 voix)

9. Choix des entreprises pour les travaux de sécurisation de la RD214

Les travaux envisagés sont des travaux de terrassements, d'aménagement de voiries, de signalisations et de paysagement.

L'appel d'offres comprenait une tranche ferme pour l'aménagement de la Route Départementale 214 et une tranche optionnelle pour un giratoire urbain au niveau de la limite entre Fontaine Etoupefour et Baron sur Odon.

Le prix estimé est 176 577,60 € dont 54 092,50 € pour la tranche ferme et 122 485,10 € pour la tranche optionnelle.

5 entreprises ont répondu : Eurovia, Eiffage Route, Ouest Terrassement, SAS Martragny TP et SARL Jones TP.

M. Bocognano présente en séance le rapport d'analyse financière et technique des offres reçues.

L'offre la moins chère est à 168 531, 40 € et la plus chère à 211 193,00 €.

La meilleure note totale, 91/100, est obtenue par l'entreprise SARL Jones TP avec une note sur le prix de 60 et une note technique de 31.

Après en avoir délibéré, le conseil décide :

- de s'engager sur la tranche ferme et sur la tranche optionnelle
- de retenir l'entreprise SARL Jones TP pour un montant de 168 531, 40 € HT.

Vote : unanimité des votants et représentés (11 voix)

Informations

- Bibliothèque/ludothèque/espace numérique et convivial :

Les travaux ont commencé.

L'estimation des besoins en mobilier, livres et jeux, informatique est en cours afin de pouvoir solliciter des subventions.

- Ecole:

Un enfant pose problème pendant le temps de la pause méridienne. Les solutions mises en place ne sont pas suffisantes. Une exclusion devra peut-être être envisagée.

Urbanisme

Dépôt de certificats d'urbanisme :	8 impasse des Crêtes 3 route de Fontaine la petite Gravelle 8 impasse des Crêtes (un 2ème)
Dépôt de déclarations préalables :	1 chemin de la Pierrette – Rénovation de la clôture 8 chemin du Long Bois – Pose 6 panneaux photovoltaïques 4 chemin des Chapelains – Pose d'une pergola 2 impasse du Parc – Pose d'un portillon
Dépôt de permis de construire :	8 chemin Haussé - Création d'un carport 6 chemin de la basse Franconie - Création d'un garage

La séance est levée à 23h.


La secrétaire de séance
Isabelle MILLAN



Le Maire empêché
Georges LAIGNEL
Le Maire adjoint
Emmanuel Lopez
